

## Réforme de l'orientation post bac Une injustice pour nos élèves, une charge de travail supplémentaire pour les personnels

### L'instauration de la sélection à l'université.

Le projet de loi réformant l'orientation dans le supérieur est examiné à l'Assemblée nationale depuis le 12 décembre. Prenant prétexte de l'instauration du tirage au sort dans certaines filières et des difficultés de certain-es étudiant-es en licence, le gouvernement veut mettre en place une sélection qui ne dit pas son nom. Les filières de licence dites en tension pourront ainsi refuser les demandes au vu des dossiers des élèves et des « attendus » que chaque section universitaire aura elle-même définis. Plus généralement, chaque université pourra imposer « un contrat de réussite » aux élèves sur ces mêmes bases. Si l'élève refuse ce contrat, il ou elle ne pourra pas accéder à l'orientation qu'il ou elle demande. Si l'élève accepte, rien ne garantit que l'université ne puisse pas l'exclure du cursus si elle estime que le contrat n'est pas rempli.

**Pour la CGT Educ'action, cette sélection est inacceptable. L'obtention du baccalauréat, 1<sup>er</sup> grade universitaire doit permettre à chaque élève d'accéder à la poursuite d'études souhaitée.**

La réponse aux réelles difficultés liées à l'orientation post bac doit être trouvée dans les moyens alloués à l'orientation, le recrutement de personnels universitaires en nombre suffisant pour satisfaire les demandes d'orientation mais aussi pour aider à la réussite de chacun-e en licence, en particulier pour des remédiations pédagogiques.

Au contraire, avec ce projet de loi, le gouvernement refuse d'assumer financièrement la démocratisation des études supérieures et s'en prend aux élèves issu-es de milieux populaires, en visant plus particulièrement les bachelier-ères professionnel-les et technologiques, alors même que les places en IUT et STS sont notoirement insuffisantes pour ces élèves.

### Des enseignant-es et CPE de terminale surchargé-es.

Alors que la loi n'a pas encore été votée au parlement, le ministère de l'Education met en œuvre les mesures d'accompagnement dans la précipitation : annonce d'une première semaine de l'orientation en novembre-décembre, désignation d'un-e 2<sup>ème</sup> professeur-e principal-e en terminale avant même de publier les textes lui permettant de toucher la part modulable de l'ISOE, mise en œuvre d'une nouvelle plateforme pour remplacer APB... d'ici janvier.



Les personnels, en particulier les professeur-es principaux-ales, vont devoir, les 4 prochains mois, recenser les vœux des élèves, prendre en main le dispositif remplaçant APB, aider les élèves à s'y connecter, les aider à mettre en place leurs stratégies de vœux avec les nouvelles règles, collecter les « fiches avenir » et émettre un avis

pour chacun des 10 vœux des élèves lors du conseil de classe du second trimestre. Si l'aide à l'orientation fait partie des missions des enseignant-es, l'orientation doit demeurer entre les mains de personnels formés dont c'est le métier. Il ne saurait être question que les enseignant-es et CPE de terminale orientent leurs élèves à la place des Psy EN en nombre insuffisant alors que le ministère continue de fermer des CIO partout en France.



## Des personnels de lycée sur lesquels le ministère veut faire porter la sélection.

Les proviseur-es devront émettre un avis sur chacun des vœux des élèves à l'issue du conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre. Cela veut dire que les enseignant-es de terminale devront participer, à leur corps défendant, à la sélection de leurs élèves à l'entrée de l'université.

Pour la CGT Éduc'action, le lycée doit être l'aboutissement d'une scolarité dédiée à la construction d'une culture commune et permettre les poursuites d'études dans le respect des vœux de chacun-e. Son rôle ne doit pas être de trier et de participer à la concurrence généralisée entre universités et entre élèves.

**La CGT Éduc'action appelle donc les équipes pédagogiques de terminale à se réunir et décider de la conduite collective à tenir, notamment en donnant un avis favorable pour tous les vœux d'entrée en licence.**

## Une réforme du baccalauréat et du lycée général et technologique dans le même esprit inégalitaire ?

Jean-Michel Blanquer a annoncé que la réforme de l'entrée à l'université serait suivie d'une réforme du baccalauréat général et technologique.

La mission de réflexion qu'il a mise en place a d'ores et déjà annoncé vouloir réduire à 4 le nombre d'épreuves au bac en terminale au profit d'une grande part de contrôle continu.

Les fuites entretenues dans les médias laissent augurer la mise en place d'un lycée « modulaire », avec 2 épreuves de spécialité, dessinant un système de plus en plus individualisé où une large part de l'enseignement général commun serait abandonné par certain-es élèves.

Ces annonces font craindre des disparitions de postes dans certaines disciplines, telles que l'histoire-géographie ou certaines langues vivantes. Elles laissent également présager une dégradation des conditions de travail que constituerait la mise en place du Contrôle en Cours de Formation (CCF) comme l'ont déjà subie les enseignant-es de lycées professionnels ou des Contrôles en Cours d'Année (CCA) qu'ont « expérimentés » les enseignant-es de langue.



**La CGT Éduc'action refuse l'introduction du contrôle continu ou du CCF pour l'examen du baccalauréat général et technologique et revendique leur suppression au profit d'épreuves ponctuelles nationales pour le baccalauréat professionnel.** Elle est opposée au lycée modulaire et revendique au contraire un enseignement général commun à l'ensemble des filières avec des approfondissements dans les disciplines de chaque champ. Le baccalauréat doit demeurer le premier diplôme universitaire et conserver la même valeur quel que soit le lycée dont est issu l'élève.

**Pour la CGT Éduc'action, il faut construire la mobilisation avec la jeunesse contre la sélection et cette réforme du baccalauréat.** Elle appelle les personnels de lycées à se réunir, exprimer leur opposition à ces réformes et exiger :

- L'abandon du projet de loi sur l'orientation en licence ;
- Le refus de la sélection pour leurs élèves ;
- Le maintien du baccalauréat, 1<sup>er</sup> grade universitaire, sous forme d'examen national à épreuves ponctuelles terminales ;
- Une concertation pour la réforme des lycées abrogeant la réforme Chatel et permettant un lycée plus égalitaire en rééquilibrant voies et filières.